

## Décision n° 2024-293 du 17/10/2024 - Désignation d'un expert externe ponctuel à l'ANSM (MARTIN MENA Anthony)

Le Directeur « de la direction des dispositifs médicaux et des dispositifs de diagnostic in vitro » ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Décide

### **Article 1er**

M. MARTIN MENA Anthony est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2026.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 17/10/2024

La Directrice adjointe de la Direction médicale des dispositifs médicaux et des dispositifs de diagnostic in vitro  
Gwennaëlle EVEN